



Les pros du Bâtiment d'Indre et Loire sur : AdB37.com

Convention AdB37.com

Le professionnel adhérant à la démarche de qualité du site www.AdB37.com et estampillé s'engage être:



- Enregistré au registre de l'artisanat ou du commerce
- Détenteur des garanties biennales ou décennales nécessaires
- Présenter des labels ou qualification en cour de validité

Le professionnel adhérent, revendique son savoir faire et sa qualité de service en :

- Conseillant son client
- Proposant un devis clair
- Respectant les engagements pris
- Offrant un suivi

La présente convention est associée aux notions de respect des règles de l'art, d'éthique et de confiance. Ainsi, le professionnel adhérent et AdB37.com admettent que tous manquements aux engagements avérés entraînent une rupture de partenariat.

Etabli le : 14 Avril 2011.

Société : S.A.R.L CHARPENTE-COUVERTURE Bossy Jérôme

Représenté par : Mr BOSSY

N° Siret : 501 216 360 00013

Signature :

L'arrêt de validité ou non renouvellement d'un label ou d'une qualification doit être signifié à AdB37.com (par simple mail avec A/R) pour la mise à jour de la parution de l'adhérent



La CHARTE

Des professionnels engagés

AdB37.com est un **site indépendant**, qui référence les professionnels du bâtiment en Indre et Loire. Afin de vous offrir un service optimal, des professionnels s'engagent dans une démarche de qualité et de confiance référencée par l'écusson ADB37.

L'Écusson ADB37 : une garantie de satisfaction

Les professionnels, représentés par les fiches détaillées estampillées, **s'engagent** vis-à-vis du client à exercer leur métier dans les règles de l'art et de l'éthique indispensables :

- **L'écoute** et le **conseil** auprès de leur clientèle. La **transparence** et le **respect des engagements** pris. La **qualité** de service et de réalisation. Le **suivi** et le service après-vente de vos professionnels de proximité.
- La **validité** et la mise à jour de leurs assurances (civiles, décennales..), de leurs qualifications, labels... et l'enregistrement de leur société auprès des institutions concernées.
- La présentation d'exemples de réalisations (diaporama)

Le client, transmet son **niveau de satisfaction** à Artisan du Bâtiment 37, permettant d'assurer un service de qualité et de confiance.

Le code de déontologie signé dans la convention ADB37 doit être respecté dans ses critères essentiels afin de garantir :

- au client de trouver le bon professionnel
- au professionnel de revendiquer son savoir-faire

Tous manquements aux engagements entraînent une rupture de partenariat.



Le « Bouche à Oreille »

AdB37.com